

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## =====

**Nombre de membres**

composant le conseil .....33  
 en exercice : .....33  
 présents .....28  
 présents par procuration .....5  
 absent .....0  
 absent excusé .....0

**OBJET :**

Travaux de sécurisation de la  
 résidence « Les Terrasses Saint  
 Germain » - Attribution d'une  
 participation communale

Le 20 mai 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 14 mai 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

**PRESENTS** : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mme Roy, M. Deluchey, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Jason, Mebrak, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à Mme Krawczyk, Mme Brasset à M.Thevenot, Mme Fayol da Cunha à M. Marcuzzo, Mme Oziel à M. Naudet.

**ABSENTS** :

**ABSENT EXCUSE** :

**SECRETAIRE** : Mme Jason

Document certifié exécutoire - Ministère de l'Intérieur

95-219505989-20210520-DEL2021052014-DE

Document certifié exécutoire

Reception par le préfet : 31/05/2021

Numéro de fichier : 31/05/2021

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2014 relative à l'extension des modalités d'attribution de la participation financière de la commune dans le cadre de travaux de résidentialisation et/ou de sécurisation des copropriétés,

VU l'avis de la Commission urbanisme et travaux du 3 mai 2021,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 12 mai 2021,

CONSIDERANT que pour faire face à des actes de vandalismes récurrents, les copropriétaires de la résidence « Terrasses Saint Germain » ont voté, lors de leur assemblée générale du 10 février 2021, la réalisation de travaux d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la copropriété,

CONSIDERANT que ces travaux de sécurisation sont, dès lors, susceptibles de faire l'objet d'une participation financière de la commune, conformément à la délibération susvisée, à hauteur de 25% hors taxes du montant des travaux avec un plafond fixé à 7 622 €,

CONSIDERANT que le montant de ces travaux est établi à hauteur de 18 032, 26 € hors taxes,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Poisson,

APRES en avoir délibéré,

M. Zontone ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

PAR vingt-neuf voix POUR,

CONTRE une voix,

ET deux abstentions,

DECIDE d'attribuer la somme de 4 508 € à la copropriété « les Terrasses Saint Germain », représentée par le Syndic Foncia Lacombe Vaucelles, correspondant à la participation communale aux travaux d'installation d'un système de vidéo protection au sein de cette copropriété,

DIT que cette participation sera versée sur présentation d'un état détaillé des dépenses réalisées et des pièces justificatives,

IMPUTE la dépense au chapitre 204 au budget de la ville, pour l'exercice 2021.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **31 MAI 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **31 MAI 2021**

Affiché et/ou notifié le : **31 MAI 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.